

## **Au 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'AWEX revoit l'ensemble de ses aides à l'internationalisation**

### **Les points forts du nouveau dispositif :**

#### **Plus d'entreprises bénéficiaires**

L'AWEX redéfinit l'entreprise et les starters éligibles à ses aides. Elle les élargit à de nouveaux profils d'exportateurs.

#### **Une intervention majorée**

Chaque entreprise disposant d'un numéro BCE bénéficie à 100 % de ses 5 supports à l'internationalisation même si elle fait partie d'un groupe.

Les forfaits « Mobilité » et « Bureaux hors UE » sont actualisés.

#### **Des incitants adaptés aux technologies digitales**

L'AWEX élargit le support de communication à la réalisation de brochures digitales, d'animations 3D et de visites virtuelles ainsi qu'aux insertions publicitaires sur des portails internet ou dans des revues professionnelles digitales.

#### **Une amplification du support à la participation aux foires et salons à l'étranger**

L'exigence d'une surface d'exposition minimale de 6 m<sup>2</sup> est supprimée pour mieux correspondre à l'évolution des manifestations. L'entreprise peut exposer non seulement sous son nom propre mais aussi sous sa marque ou sa dénomination commerciale.

Le compteur « première participation à la manifestation à l'étranger » est remis à zéro pour les entreprises rachetées après faillite ou liquidation, afin de leur permettre de se relancer à l'international.

#### **Un suivi des dossiers en ligne : easy et eco-friendly**

Dans son espace personnel sécurisé sur le site de l'AWEX, chaque entreprise peut consulter à tout moment l'état d'avancement de tous ses dossiers digitalisés. Elle peut aussi y consulter la consommation de ses enveloppes support et de sa « de minimis » à l'AWEX.